

Le Principal

Aux Parents d'Elèves

Niort, le 1^{er} septembre 2015

Objet : Aides financières aux familles

I. Bourses de Collège

Votre enfant est scolarisé au **Collège François RABELAIS** de Niort pour l'année scolaire **2015/2016** et est susceptible de bénéficier de bourses de collège.

Si votre enfant était boursier en 2014-2015, il faut à nouveau remplir un dossier.

Veillez trouver **ci-joint le dossier de demande de bourses**.

Si vous remplissez les conditions requises, vous voudrez bien remplir « la fiche de demande de bourses de collège » et joindre les différentes pièces demandées :

- Photocopie de l'avis d'imposition 2014 (**revenus de 2013**)
- **1 relevé d'identité bancaire**

Si votre situation a changé depuis 2013 (à cette condition uniquement)

Fournir :

- *Avis d'imposition 2014 sur revenus 2013 (année de référence)*
- *Avis d'imposition 2015 sur revenus 2014*

Ce dossier dûment rempli devra **IMPERATIVEMENT** avoir été retourné au Secrétariat du collège avant le **Vendredi 18 SEPTEMBRE 2015**. La notification d'attribution ou de non attribution sera adressée aux familles ultérieurement.

II. Bourses Départementales

Les familles peuvent également faire une demande de bourses auprès du Conseil Départemental. Celles-ci sont accordées en fonction des ressources des familles et du taux d'attribution des bourses de collège selon les données suivante :

Les familles **ayant droit à la bourse nationale de collège** peuvent prétendre à une aide à la scolarité de

- 75 € si bourse des collèges au taux 1
- 105 € si bourse des collèges au taux 2
- 135 € si bourse des collèges au taux 3

Les familles **n'ayant pas droit à la bourse nationale de collège mais ayant réalisé un dossier de bourses de collège** peuvent prétendre à une aide à la scolarité de **60 €** si leur revenu fiscal **2015** sur les revenus de 2014 est inférieur à :

- 16 141 € pour une famille avec 1 enfant à charge
- 19 867 € pour une famille avec 2 enfants à charge
- 23 592 € pour une famille avec 3 enfants à charge
- 27 317 € pour une famille avec 4 enfants à charge
- 31 042 € pour une famille avec 5 enfants à charge
- + 3 725 € par enfant supplémentaire

Un dossier devra être demandé au Secrétariat de l'établissement, courant octobre, pour être renseigné dès que possible et **renvoyé par vos soins au Conseil Départemental**.

Les demandeurs devront **impérativement avoir sollicité une bourse de collège et fournir la notification d'attribution ou de refus.**

Le Principal

T. SURAULT



Affaire suivie par
SURAULT Thierry
LEROY Claire

Téléphone :
05 49.73.37.50

Télécopie :
05 49.09.06.93

Mél Secrétariat :
ce.0790710t@ac-poitiers.fr

Adresse postale
107, route de Coulonges
BP 82015
79000 NIORT